

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2007)  
**Heft:** 1761

**Rubrik:** [Impressum]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Grisons Poschiavo-Puschlav.

Autre problème: par «*commune bilingue*», qu'entend-on réellement: s'agit-il d'un service aux citoyens qui peuvent s'adresser à l'administration dans leur langue? Le cas échéant, la commune leur répond-elle aussi dans leur langue, par écrit? Les enfants bénéficient-ils d'un enseignement - dispensé gratuitement- dans leur langue? Nombreuses sont les communes, d'ailleurs parfois loin de la frontière des langues, qui aident leurs citoyens - alémaniques ou francophones minoritaires - à remplir leur déclaration d'impôt. Cela n'en fait pas des communes bilingues pour autant. En Belgique, dans les communes dites «à facilité», les prestations offertes aux citoyens minoritaires sont clairement définies. Ce n'est pas le cas en Suisse, où le pragmatisme, le «*coup par coup*» et le bon sens priment.

En Suisse, on a toujours évité toute définition linguistique contraignante dans les règlements communaux. Souvent, commune varie: Marly, dans le canton de Fribourg, a tantôt vanté son bilinguisme, tantôt revendiqué son caractère romand. Quand il s'agit d'attirer une grande entreprise, le canton de Fribourg n'hésite jamais à faire jouer «*Freiburg*» comme image de *marketing*. Mais quand il s'agit de définir quelles sont les communes

bilingues, le canton, le Conseil d'Etat du canton est aux abonnés absents. On préfère ne rien décider. Et puis, chaque Suisse comprendra ce raisonnement: le bilinguisme, si ça rapporte, c'est bien, mais si ça coûte, c'est nettement plus embêtant.

Une commune suisse peut-elle changer de langue? Oui, et cela s'est déjà fait par le passé: en 1945, la commune jurassienne (-bernoise) de Mont-Tramelan est germanisée. Elle est revenue au français par la suite, et ne pourrait en principe plus changer de langue, car le canton de Berne considère à présent que tout le territoire du Jura bernois est clairement francophone. Plus au nord, la commune de Courrendlin a comporté de 1888 à 1920 une majorité alémanique, sans changer de langue administrative: les Alémaniques tentaient plutôt d'obtenir une école en allemand.

De nos jours, la seule commune germanophone du canton du Jura, Ederswiler, est devenue bilingue de fait: suite à une fusion avec le cercle scolaire de Movelier, les élèves d'Ederswiler, trop peu nombreux, sont envoyés à l'école française de Movelier (ils gardent toutefois un enseignement d'allemand spécifique). Le maire d'Ederswiler trouvait l'opportunité excellente pour que les enfants de la commune deviennent de vrais bilingues

qui iraient conquérir le monde plutôt que de rester paysans sur place. Il a convaincu ses concitoyens, qui étaient pourtant pro-Bernois et pas contents du tout de se retrouver jurassiens après le 23 juin 1974.

Dans les cantons monolingues la situation est très claire. Si les communautés autochtones se sentent menacées, c'est par l'immigration étrangère, non par les Confédérés d'une autre langue. Et les Alémaniques n'ont jamais été dominés par les Romands alors que les Flamands majoritaires ont longtemps soufferts d'être traités avec suffisance par les francophones.

Surtout, il n'y a pas de Suisse, mais 26 cantons. Il n'y a pas davantage de Romandie ou de Suisse alémanique, de parlements «*romand*» et «*alémanique*» susceptibles de s'opposer. Et pour dire du mal d'un Zurichois, avant que le francophone ne s'exprime, on peut compter sur un Balois ou un Argovien... Le fait que les Alémaniques n'aient pas homogénéisé leurs dialectes respectifs contribue sans doute aussi à la paix des langues en Suisse. Vive le *schwyzerdütsch*!

Stéphane Tendon ([www.helvete.ch](http://www.helvete.ch)), historien, est l'auteur d'une thèse intitulée: *Von Roll à Choindez, Ciba-Photochimie à Marly: des Romands à la frontière des langues*, Courrendlin, CJE, 2004.